

BULLETIN D'ADHÉSION 2018/2019

(Fiche à joindre à tout règlement)

Merci d'adresser votre règlement:

1. *Par chèque libellé à l'ordre de « l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » à : M. Joseph BREHAM, Trésorier A.A.D.H. Cabinet ANCILE, 16 quai des Célestins, 75004 PARIS*

ou

2. *Par virement bancaire : CRÉDIT MUTUEL, CCM Paris 15 Montparnasse, 2 rue de l'arrivée, 75015 Paris - RIB: 10278 06045 00021079201 80 – IBAN: FR7610278060450002107920180 – BIC: CMCIFR2A – Titulaire du compte: Alliance Avocats pour Droits l'Homme*

Je soussigné (e) (Nom, Prénom, Adresse),

.....
.....

Nationalité :

Profession :

Téléphone : E-Mail :

Agissant en mon nom propre

Ou

Représentant :

Situé au

CP : Ville : Pays :

- Déclare vouloir adhérer **en qualité de membre actif** à l'association « Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » et souscrit ainsi au paiement de la cotisation dont le montant s'élève à :
- 400 Euros pour les avocats individuels
 - 600 Euros pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaires entre 100 000 euros et 500 000 euros
 - 1 500 Euros pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaires mondial entre 500 000 euros et 3 M euros
 - 2 500 Euros pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaires mondial entre 3 M euros et 6 M euros
 - 4 000 Euros pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaires mondial supérieur à 6 M euros
 - 3 300 Euros pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaires mondial supérieur à 6 M d'euros mais dont la filiale française comporte moins de 25 avocats

Ou

- Déclare vouloir adhérer **en qualité de membre bienfaiteur** à l'association « Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » et faire don manuellement de la somme de :
-

Nous vous remercions de votre confiance et sommes ravis de vous compter parmi nos membres.

A Paris, le

Le Président
O. COUSI

Le Trésorier
J. BREHAM